

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2012**

Délibération
n° 2012.12.321

**Convention
d'adhésion au service
de santé et de
prévention des
risques
professionnels :
avenant n°1**

LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2012**

Secrétaire de séance : Patrick BOUTON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Redwan LOUHMADI, Véronique MAUSSET, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Brigitte BAPTISTE, Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Françoise COUTANT à Yves BRION, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Gérard DESAPHY à Françoise LAMANT, Janine GUINANDIE à Rachid RAHMANI, Madeleine LABIE à Redwan LOUHMADI, Joël LACHAUD à Catherine PEREZ, Bertrand MAGNANON à Jean-Claude BEAUCHAUD, Jacques NOBLE à Jacques DUBREUIL, Laurent PESLERBE à Véronique MAUSSET, Frédéric SARDIN à Dominique LASNIER

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Bertrand GERARDI, Cyrille NICOLAS par Henri GARCIA

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Djillali MERIOUA, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.12.321**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE SANTE ET DE PREVENTION DES RISQUES
PROFESSIONNELS : AVENANT N°1**

Par délibération n° 60 du 23 mars 2009, le conseil communautaire a approuvé l'adhésion au service de santé et de prévention des risques professionnels du centre de gestion de la Charente et le règlement du « forfait prestations » unitaire.

Par courrier du 2 octobre 2012, le président du centre de gestion nous propose de revoir les prestations offertes, en limitant pour l'ensemble des agents communautaires, les visites médicales tous les 2 ans (examens périodiques et surveillances médicales renforcées) conformément au décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Toutefois, pour les surveillances médicales renforcées, il appartiendra aux médecins d'en définir les modalités et fréquences, compte tenu des risques pour la santé des agents.

Cette proposition s'accompagne d'une tarification unique de 62 € par visite, auxquels s'ajouteront les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail, les augmentations décidées par le conseil d'administration du centre de gestion étant automatiquement appliquées à ce montant.

Aujourd'hui, il existe 2 tarifs selon la nature des visites (56 € pour une visite simple et 74 € pour une visite avec surveillance particulière) et une majorité des agents communautaires se situent dans le tarif le plus élevé.

Cette évolution des prestations et de leur tarif n'aurait pas d'incidence financière à la hausse dans la mesure où le tarif proposé pour la majorité des agents est inférieur à celui actuellement facturé.

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines / systèmes d'information du 6 novembre 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER, l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de santé et de prévention des risques professionnels du centre de gestion de la Charente,

D'AUTORISER Monsieur le président ou son représentant à signer ledit avenant,

DE PREVOIR les crédits nécessaires aux budgets 2013.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 14 décembre 2012	<u>Affiché le :</u> 14 décembre 2012